

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 4 Mars 2009

Compte-rendu sommaire

La réunion s'est déroulée sous la Présidence de Monsieur TIMMERMAN Philippe, Maire.

Absents excusés : MRS PIZZIGHELLA, DAUGER, JOUVIN, DROCOURT, COINTE, MMES, WYSOCKI, PARANT

Madame DE NAZELLE a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

→

- DECIDE de reprendre par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2008.
- DECIDE d'affecter au budget communal de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

↳ Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » la somme de 355 072,26 €

↳ Report en section de fonctionnement – article 002, la somme de 0,00 €

→ DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2009 :

- TAXE D'HABITATION : 14,08%
- TAXE SUR LE FONCIER BATI : 15,07%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 21,61%
- TAXE PROFESSIONNELLE 6,89%

→ FIXE les tarifs des concessions de cimetières comme suit:

- Concession perpétuelle : 215□/m²
- Concession 30 ans : 82□/m²
- Concession 15 ans : 46□/m²
- Colombarium (30 ans) : 470□

→ FIXE les tarifs de la location de la Salle d'activités à compter du 6 mars 2009 comme suit :

	Guignicourt		Extérieur	
	Tarif	Arrhes	Tarif	Arrhes
Forfait Week end	200 □	60 □	260 □	80 □
Forfait journée	140 □	40 □	180 □	50 □
Forfait 1/2 journée, vin d'honneur, réunion, A.G.	80 □	25 □	100 □	30 □
Frais de chauffage				
Par jour	50 □		50 □	
Par demi-journée	30 □		30 □	
Forfait ménage si sup. à 2h	14□/h		14□/h	

PRECISE que les arrhes versés à la réservation ne seront pas remboursés sauf si l'annulation présente un cas de force majeure (maladie, décès) ou si la salle est relouée.

→ FIXE les tarifs de la location de la Salle des Fêtes à compter du 6 mars 2009 comme suit :

	Guignicourt		Extérieur	
	Tarif	Arrhes	Tarif	Arrhes
Forfait Week end	350 □	70 □	455 □	90 □
Forfait journée	220 □	40 □	330 □	50 □
Forfait 1/2 journée	140 □	25 □	215 □	30 □
Lotos	160 □		230 □	
Frais de chauffage				
Par jour	70 □		70 □	
Par demi journée	40 □		40 □	
Forfait ménage si sup. à 5h	14□/h		14□/h	
Location tables en dehors salle	1,30□/table/jour		1,30□/table/jour	
Chaise cassée	40 □		40 □	

PRECISE que les arrhes versés à la réservation ne seront pas remboursés sauf si l'annulation présente un cas de force majeure (maladie, décès) ou si la salle est relouée.

→ FIXE les tarifs de la location de la Salle des Fêtes à compter du 6 mars 2009 comme suit :

Majorettes : 4□/heure

Syndicat scolaire : 4□/heure

Saltimbanques 02 : 4□/heure

FIXE les tarifs de la location de « La Halle » à compter du 6 mars 2009 comme suit :

Syndicat scolaire : 3,80□/heure

→ FIXE à 1□ le jeton le tarif du monnayeur de la « petite gare »

→ FIXE pour l'année 2009, les tarifs suivants :

○ Raccordement au réseau :

- Maison en lotissement ou en immeuble collectif : 690□

- Maison individuelle hors lotissement : 1 130□

- Logements sociaux : 420□

○ Redevance annuelle :

- Abonnement HT : 49□

- Consommation HT à partir du 1^{er} m³ : 0,55□

- TVA 5,5% en plus

→ PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, soit 520 118□,

DECIDE d'inscrire au budget de la commune : 3 029 920 □

Au budget du camping : 33 734□

Au budget assainissement : 684 155□

TOTAL 3 747 809□ de dépenses réelles

d'équipement, soit une augmentation de 621% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Guignicourt s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'investissement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

- DECIDE de reprendre par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2008.
DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :
 - ↳ Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » la somme de 126 342,94 □.
 - ↳ Report en section de fonctionnement – article 002, la somme de 0,00 □.

- DECIDE de reprendre par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2008.
DECIDE d'affecter au budget du camping de l'exercice 2009 le résultat comme suit :
 - ↳ Affectation en réserve d'investissement, compte 1068, « excédents de fonctionnement capitalisé » la somme de **6 892,69** □.
 - ↳ Report en section de fonctionnement – article 002, la somme de **36 734,88** □.

- DECIDE de reprendre par anticipation le résultat de clôture de l'exercice 2008.
DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :
 - ↳ Report en section d'investissement – article 001, la somme de **591 305,18** □.
 - ↳ Report en section de fonctionnement – article 002, la somme de **79 445,08** □.

- DECIDE de reporter la délibération Désignation de délégués associés à l'association des amis de l'orgue de Guignicourt au prochain Conseil Municipal.

- SOLLICITE de l'Etat pour l'achat d'une tondeuse autoportée une subvention au titre de la Dotation globale d'équipement entre 20 et 30% du montant HT de l'acquisition du matériel.
DIT que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal
DEMANDE un commencement anticipé d'acquisition de matériel.

- FIXE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise communale pour l'année 2008 à 240□.

- REPORTE le baptême de la voirie de la ZAC du Pommerond au prochain Conseil Municipal
BAPTISE comme indiqué sur le plan annexé la voirie du Pôle d'activités : Rue de la Miette

- CREE un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier du 9/03/2009 au 9/09/2009 à raison de 35h/hebdomadaire et rémunéré sur la base de l'indice brut 297.
CREE un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonnier du 2/06/2009 au 2/12/2009 à raison de 35h/hebdomadaire et rémunéré sur la base de l'indice brut 297.
MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens.

- ACCEPTE le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté dans la Rue du Moulin,
S'ENGAGE à rembourser en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée,
S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Chartes de bonne collecte avec le SIRTOM pour la collecte des ordures ménagères à la Salle des Fêtes et au Centre Social,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'achat des parcelles C725, C724, C846 et C959 pour 10 000□.

Questions diverses :

- La Société Arden'Glaces ne viendra pas s'installer au Pôle d'activités
- La Société de dépannage automobile viendra s'installer au Pôle d'activités rapidement
- Un recrutement est lancé pour la gestion du camping
- Les travaux de la Gendarmerie sont presque terminés. L'inauguration aura lieu certainement le 20/06/2009.

La séance est levée à 23H40

Guignicourt, le 04 mars 2009

Le Maire,

Philippe TIMMERMAN